

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU JURA

APPEL A CANDIDATURE DE SURVEILLANTS DE PLAGE SAISON 2018

Candidature à la surveillance des plages :

Les personnes intéressées et titulaires des mentions requises mentionnées ci-après pour la surveillance des plages peuvent retirer un dossier de candidature dès que possible et le retourner COMPLET avant le **1^{er} mai 2018** au :

CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL DE CHAMPAGNOLE

118 Chemin du Mont Rivel
39300 CHAMPAGNOLE

Tél. 03 84 52 73 21

Les candidats qui souhaitent suivre les compléments de formation nécessaires devront retourner la fiche réponse jointe au Centre de Secours Principal de Champagnole le plus rapidement possible, et ce en tout état de cause, **au moins trois semaines avant la date de début de la formation sollicitée.**

Diplômes requis pour être surveillant de plage en 2018 :

- BNSSA ou BEESAN, MNS ou BP JEPS AAN : En cours de validité (valable 5 ans date à date).
- CFAPSE ou PSE1 : Justifier d'une attestation de formation continue.
- FI SPV Saisonnier : Attestation sanctionnant la formation prévue à l'art. 4 de l'arrêté du 6 avril 1998 relatif aux SPV recrutés pour la surveillance des baignades et activités nautiques (**pour les candidats n'étant pas sapeur-pompier**). Validité 5 ans.
Les SPV recrutés par engagement quinquennal, titulaires de la Formation Initiale SPV, sont dispensés de cette attestation.
- Permis fluvial : Obligatoire pour le chef de poste.

Recyclage BNSSA

Les candidats sapeurs-pompiers du SDIS du Jura à recycler doivent :

- 1) Remplir une demande de stage par intranet,
- 2) Un dossier d'inscription du Centre Départemental Olympique et Sportif (CDOS) vous sera alors remis par le service formation de la DDSIS à remettre au service Formation de la DDSIS.

Ces deux inscriptions sont indispensables pour la constitution du dossier.

Les candidats à la surveillance **non sapeurs-pompiers** du Jura doivent :

- 1) soit justifier de leur recyclage dans un autre département,
- 2) soit demander un dossier d'inscription au CDOS du JURA :

CDOS 39

8 rue Louis Rousseau

39 000 LONS LE SAUNIER

Tél : 03 84 43 17 71 mail : crib39@wanadoo.fr

(Attention : Formation prévue le 12 avril 2018 et examen prévu le 16 avril 2018. Une attestation de formation est nécessaire pour se présenter à l'examen).

Aptitude physique :

L'engagement est subordonné à des conditions d'aptitude physique et médicale définies par l'arrêté du 6 mai 2000 du ministre de l'Intérieur.

Il est précédé d'un examen médical pratiqué par un médecin de sapeurs-pompiers.

A la date d'engagement de Sapeur pompier Volontaire Saisonnier :

- J'ai 18 ans au moins et 55 ans au plus.
- Je mesure au moins 1.60m, une tolérance de 3 cm peut être accordée.
- **Je suis vacciné DT Polio et j'ai reçu 3 injections contre l'hépatite B.**
- J'ai une vision minimum de 3/10^{ème} à chaque œil.

Les candidats non sapeurs-pompiers extérieurs au Jura doivent prendre contact avec la Chefferie du Service de Santé (Tél : 03.84.87.08.68) pour les modalités spécifiques.

Hébergement :

Les gestionnaires de plages peuvent fournir un logement pour les saisonniers dans les conditions suivantes :

- **Secteur Chalain** : nuitée à 8 € dont 4 € pris en charge par les gestionnaires : reste à charge du saisonnier 4 € par nuit (logement en chambres aux Maisons Familiales Rurales de Doucier) ; (*tarifs 2017*)
- **Secteur Clairvaux-Les-Lacs** : mise à disposition d'un emplacement de camping ;
- **Secteur Vouglans** : mise à disposition d'un emplacement de camping à la Base Nautique de Bellecin au tarif de 2,50 € la nuitée avec petit déjeuner offert (tarif préférentiel pour repas également) (attention places limitées). (*tarifs 2017*)

Recrutement :

Les personnes ayant de longues périodes de disponibilité seront priorisées pour les recrutements.

Calendrier Formation 2018

STAGES	DATES / LIEU	Profil Candidat (SP SDIS39 - SP extérieur – candidat non SP)
FI SPV saisonnier	Sera déterminée en fonction des besoins (fin juin)	Tout nouveau candidat postulant comme surveillant de plage pour la saison 2018
Recyclage BNSSA Natation- réglementation secourisme	12 avril 2018 Champagnole	Titulaire du BNSSA > 5 ans date à date
Examen Recyclage BNSSA	16 avril 2018 Champagnole	Titulaire du BNSSA > 5 ans date à date
Formation Continue Secourisme (qui remplace CFAPSE)	24 mars, 28 avril, 19 mai, 02 juin à Lons. (le 24/03 priorité aux personnes qui recyclent le BNSSA)	Tout candidat ne pouvant présenter une attestation Formation Continue
Journée d'ouverture saison de surveillance 2018	Vendredi 29 juin 2018	Tous les sauveteurs nautiques affectés à la surveillance des plages été 2018
Formation continue des saisonniers	Chaque mardi à Clairvaux 2 participations obligatoires par surveillant.	Tous les sauveteurs nautiques affectés à la surveillance des plages été 2018

Frais de formation :

Pour les personnes ayant déjà surveillé en tant que saisonniers pour le SDIS du Jura lors des saisons précédentes :

- Recyclage BNSSA (formation + examen) gratuit ;
- Formation continue secourisme gratuite.

Pour les personnes non sapeur-pompier au SDIS 39, les frais de stage seront facturés à l'issue de la période estivale 2018 selon les modalités suivantes :

- Recyclage BNSSA (formation + examen) : 60 € (CDOS)
- Formation continue secourisme : 60 € (Union Départementale)
- FI SPV : 90 € (SDIS)

Les candidats qui auront travaillé comme sapeurs-pompiers volontaires saisonniers pendant une période minimale de 3 semaines n'auront pas à payer de frais de formation (FI SPV saisonnier, formation continue secourisme et recyclage BNSSA). A contrario, les candidats qui auraient bénéficié des formations sans avoir réalisé de période de surveillance au SDIS du Jura recevront, à l'issue de la saison, un titre de recettes correspondant aux frais engagés par le SDIS.

***TOUT DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA SURVEILLANCE
DES PLAGES DEVRA ETRE RETOURNE COMPLET AU CSP de
CHAMPAIGNOLE POUR***

LE 01 MAI 2018.

FICHE REPONSE DE DEMANDE DE FORMATION POUR LA SURVEILLANCE DES PLAGES 2018

**A retourner au CSP de CHAMPAGNOLE au moins
trois semaines**

avant la date de la formation choisie

NOM :

PRENOM :

Tél. :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Courriel :

Date obtention BNSSA :

Cocher et compléter le tableau suivant :

SPP SDIS 39 (indiquer le CIS d'appartenance)	SPV SDIS39 (indiquer le CIS d'appartenance)	SPP/SPV Autre SDIS (Indiquer le département)	Non SPP

Je souhaite m'inscrire aux formations organisées par le SDIS39 suivantes :

	OUI	NON
☞ Formation Initiale sapeur pompier saisonnier Samedi 30 juin 2018	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Formation continue équipier secouriste (PSE 1) 24 mars 2018 (priorité recycl BNSSA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28 avril 2018	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19 mai 2018	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 juin 2018	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Formation de recyclage BNSSA 12 avril 2018	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
☞ Examen de recyclage BNSSA 16 avril 2018	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SP du Jura : ne pas oublier de remplir une demande de stage auprès de votre chef de CIS